

Réf: Dossier N° : 55671

AVIS DE CONSTITUTION

SUCCESSALE « ANAYI »

Siège social : ABIDJAN - MARCORY HIBISCUS PRES DE LA
PHARMACIE HIBISCUS, 21 BP 381 ABIDJAN 21

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 10 Oct. 2018, de la société dénommée AYANI, il a été adopté les résolutions suivantes:

- 1- Création d'une succursale en Côte d'Ivoire au nom de « ANAYI ».
- 2- Nomination de Monsieur OUEDRAOGO SOUMAILA ISMAEL en qualité de Gérant de la succursale.

Objet: BTP, Commerce, transport, forage, adduction d'eau, assainissement et divers

Adresse: ABIDJAN - MARCORY HIBISCUS PRES DE LA PHARMACIE HIBISCUS, 21 BP 381 ABIDJAN 21. Deux exemplaires du PV ont été déposés au Greffe du Tribunal du Commerce d'Abidjan sous le n°24434.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-27162 du 18/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

